



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2013

Le vingt et un Janvier deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, M. Guillaume **GENDRAUX** Adjoint, Mme Sylvie **COUTEAU** Adjoint, M. Loïc **RANCHERE**, M. Christian **GRIPPON**, Mme Odile **BOSSERT**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Michel **GORNARD**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Marie-Noelle **AIMARD**, Mme Marie-Claire **RAGOT** et M. Arthur **JONES**.

ETAIENT ABSENTS: Mme Valérie **INGLIN** Adjoint qui a donné pouvoir pour voter en ses lieux et place à M. Loïc **RANCHERE** ainsi que Mme Martine **GENDRAUX** et M. Philippe **FAUCON** non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Guillaume **GENDRAUX**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette 1^{ère} réunion de l'année, renouvelle ses vœux pour chacun et pour cette dernière année de mandat. Cette séance sera ponctuée par l'intervention de plusieurs agents qu'ils remercient de leur présence destinée à valoriser leur travail et les diverses formations qu'ils suivent régulièrement. Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 10 décembre 2012, puis délibère comme suit :

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DE CIMETIERES

Madame Marie Fouchier affectée aux services communaux de l'urbanisme et de gestion des cimetières, présente aux élus la situation des tombes abandonnées ou présumées abandonnées. Elle précise qu'« une concession doit faire l'objet d'un entretien régulier, de visites ou de dépôts de fleurs, doit ne pas être dégradée ni avoir un aspect indécent ou délabré ». Eu égard au constat qu'elle a pu faire dans le cadre de la mise en place de la gestion informatisée en cours, (il en est dénombré environ 900 réparties sur les 3 cimetières communaux) il est opportun d'envisager dès maintenant la procédure de reprise.

Elle concerne les concessions de plus de 30 ans où la dernière inhumation doit dater de plus de 10 ans et pour lesquelles un constat d'abandon selon la définition ci-dessus, puisse être établi.

La procédure consiste à faire le relevé des informations, créer une commission spécifique, à annoncer sur place, par voie d'affichage, avis ou convocation pour les personnes qui peuvent être identifiées, la procédure pendant 3 ans afin de donner la possibilité aux personnes concernées par la concession de se manifester en mairie. Dans le cas contraire, la reprise est formalisée et définitive et l'enlèvement des restes dont une liste est dressée, est organisée conformément aux dispositions réglementaires.

Considérant le caractère sensible et la durée d'une telle procédure dont la nécessité s'impose, le Conseil Municipal à l'unanimité, en accepte le principe et le lancement.

Monsieur le Maire la remercie vivement pour cet exposé et son investissement pour la mise en place de l'informatisation de la gestion des cimetières qui est un travail de fonds important.

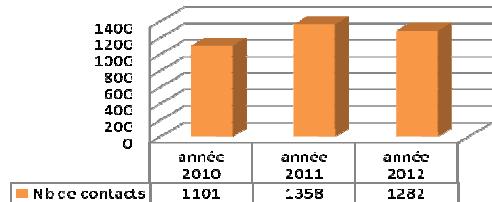
TARIF DE CONCESSION A REGULARISER ADMINISTRATIVEMENT

Madame Marie Fouchier indique qu'aucun acte n'a été établi pour certaines concessions très anciennes pourtant inscrites sur le registre communal, dont les descendants qui en assurent l'entretien, veulent faire valoir leurs droits. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif de régularisation de ces situations particulières de 25 €uros, pour officialiser ces concessions par un titre de propriété.

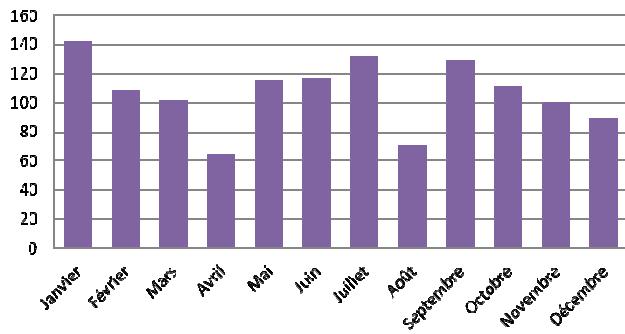
BILAN DES ACTIONS SOCIALES DU C.C.A.S 2012

Madame Maryse Cornette agent affecté au service social de la mairie commente l'activité du Centre Communal d'actions Sociales menée pendant l'année 2012, en partenariat avec les acteurs sociaux et avec Madame Sylvie Magnain adjoint responsable des affaires sociales.

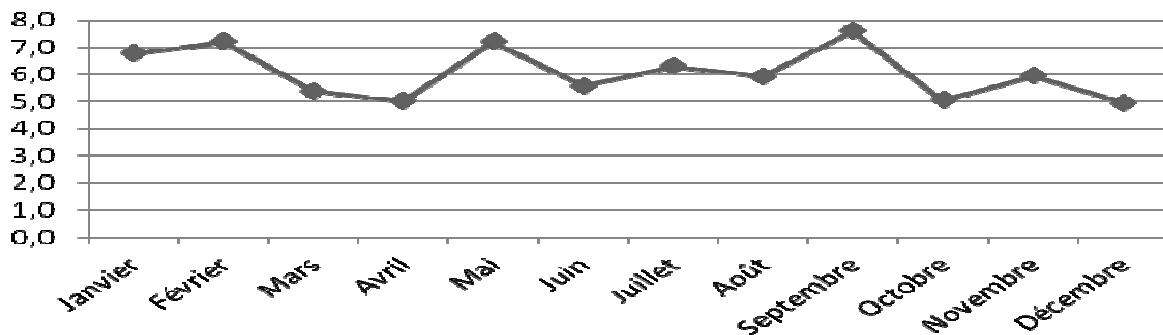
Evolution du nombre de contacts



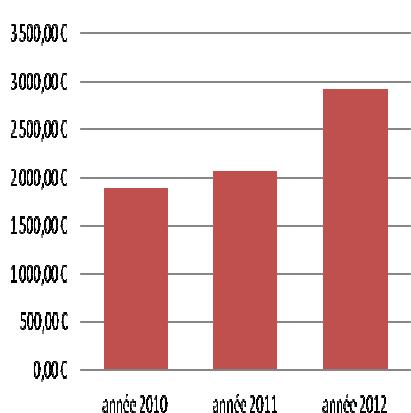
Nombre de contacts par mois en 2012



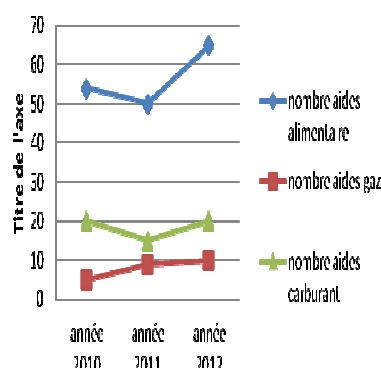
Moyenne Journalière



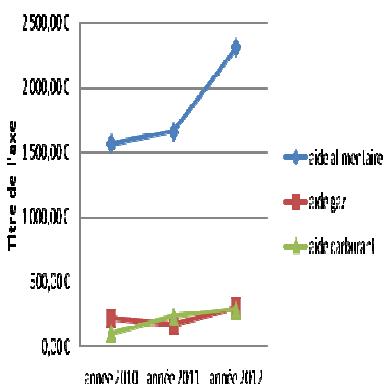
Montant aides



Nb d'aides / type



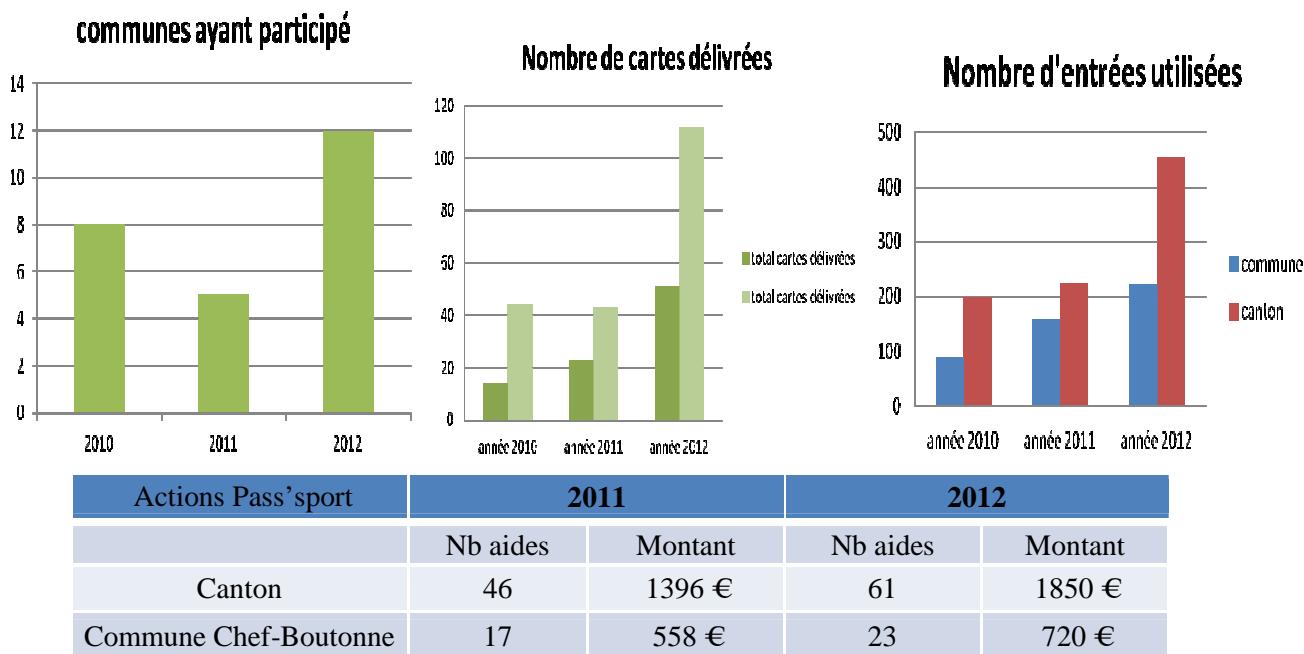
Montant des aides / type



LES AIDES FSL Fonds Solidarité Logement	2010	2011	2012
Nombre d'aides allouées	8	9	13
Montant global alloué	1 620 €	1 551 €	1 292 €
Montant par aide en moyenne	202,50 €	172,30 €	99 €

	2010	2011	2012
nombre de prêts accordés			
montant total	1 111,00 €	2 670,00 €	1 563,00 €
montant moyen	222,20 €	157,06 €	260,50 €
objets des prêts			
Électro-ménager, mobilier	/	5	2
aménagement maison	/	1	1
véhicule (permis, assurance, carte grise, réparations)	4	3	2
énergie	1	2	1
carte de pêche	/	6	/
amortissement des prêts			
prêts soldés	4	11	2
en cours	/	2	4
non remboursés (poursuites)	1	4	/

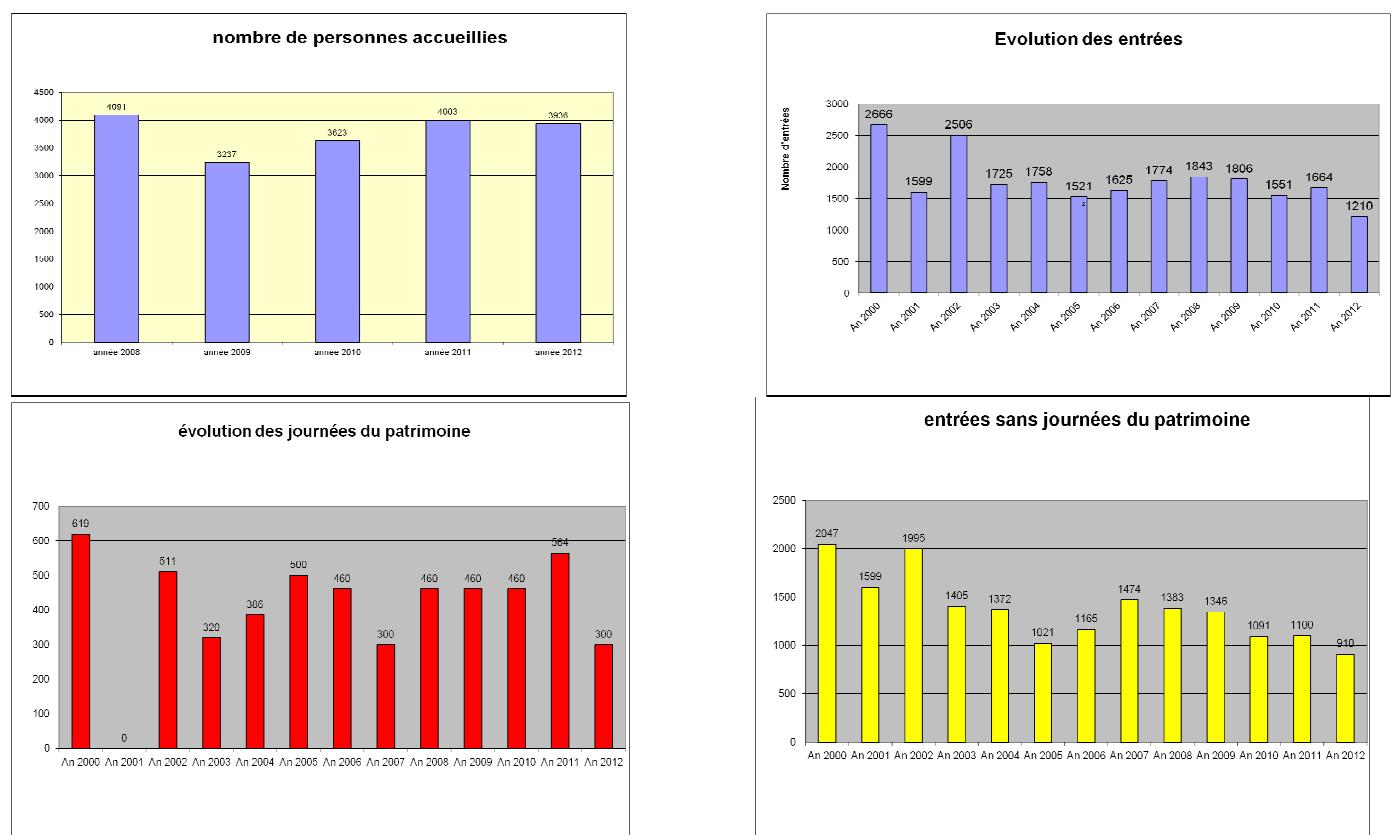
ACTIONS PISCINES INITIEES SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU CANTON DE CHEF BOUTONNE



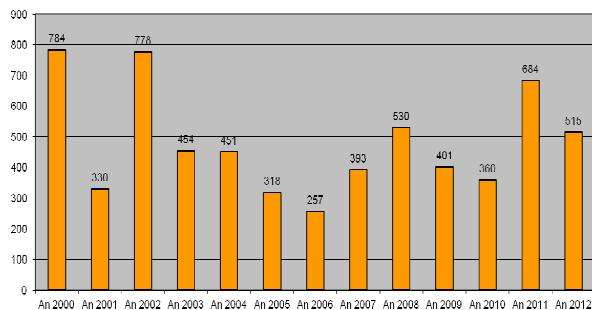
Monsieur le Maire remercie Madame Cornette, les élus membres du CCAS et Madame Magnain pour le travail accompli, se félicitant de l'efficacité du service pour pallier aux difficultés quotidiennes de chacun et des actions mises en place.

BILAN D'ACTIVITES 2012 DU CHATEAU DE JAVARZAY

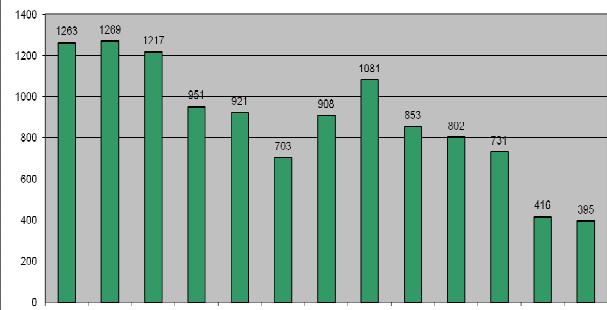
Monsieur Christian Beaudoin agent affecté à la valorisation du château et de ses abords, présente comme chaque année, le bilan de l'activité du château de Javarzay où la fréquentation a été cette année très médiocre. Même si ce constat n'est pas isolé, il apparaît opportun de reconstruire ce qui est proposé ou présenté. Une commission travaille actuellement à l'adaptation de l'accueil aux attentes des visiteurs. Diverses orientations (Visites libres, Alléger le contenu...) pour le rendre plus attractif, sont en cours de discussion pour une mise en place en 2014. Une rencontre avec des professionnels du tourisme est organisée prochainement.



évolution des entrées hors période 01/06 - 30/09



Evolution des entrées entre le 01/06 et 30/09



AVIS SUITE ENQUETE PUBLIQUE POUR CESSION DE TERRAINS

Informé du résultat de l'enquête publique et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal réitère son accord pour la cession de terrain en bordure de la commune de La Bataille au bénéfice de Monsieur Moynard et en bordure de la commune de Loizé au bénéfice de Monsieur Tafforin afin de régulariser des situations notoires.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT POUR LA FORMATION ET L'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION DU SITE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saint-Maixent pour la formation continue ou de perfectionnement des agents à l'utilisation des logiciels (compta, élections, cimetières, paie, recensement militaire), l'assistance téléphonique ou sur site.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS INTERIMAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saint-Maixent fixant la participation des frais de gestion à 4% des salaires bruts versés à ces agents (baisse de 4.5% à 4%)

RENOVATION DE L'EGLISE NOTRE DAME ATTRIBUTION DU LOT 4 « Plâtrerie » ET DU LOT 5 « Peinture »

Monsieur Joël Proust indique ne pas vouloir participer ni au débat ni au vote après avoir précisé qu'il n'a pas non plus participé au travail de la commission « Finances-Marchés Publics » car il est concerné par l'une des offres reçues au titre de ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que les lots 4 et 5 étaient infructueux en l'absence d'offres.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation complémentaire, analysées par le maître d'œuvre, ont été examinées par la commission.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances-Marchés Publics », le Conseil Municipal fait le choix suivant :

LOT 4 « Plâtrerie » : 4 offres (dont 1 anormalement basse) – Montant de l'estimation du MO : 19 396.80 €

Rappel des Critères : Prix : 60%, Offre technique : 25%,

Délai d'exécution du chantier : 10 %, Délai de démarrage du chantier : 5%

Entreprise retenue : SOCOBAT de Chef Boutonne pour un montant de 10 910.70 € ht

LOT 5 « Peinture » : 2 offres – Montant de l'estimation du MO : 11 788.41 €

Rappel des Critères : Prix : 60%, Offre technique : 25%,

Délai d'exécution du chantier : 10 %, Délai de démarrage du chantier : 5%

Entreprise retenue : Bien que mieux disante eu égard aux critères l'offre de Monsieur Guitton dont l'activité peinture n'est pas précisée dans la liste de ses activités officiellement inscrites, n'est pas recevable. L'autre seule offre présentée par la Sarl FLEURY de Chef Boutonne dont la compétence ne peut être mise en doute, est retenue pour un montant de 5 377.50 € ht.

Il est précisé que l'échafaudage actuellement installé à l'extérieur par l'entreprise de couverture, sera ensuite monté à l'intérieur et servira pour la réalisation de ces 2 lots.

Par ailleurs et tenant compte de ces attributions, Monsieur le Maire présente un budget actualisé de l'opération :

lot 1 « Couverture »		92 190,86 €
option 2		14 956,22 €
option 3		4 538,21 €
lot 2 «		123 334,00 €
lot 3 «		49 747,12 €
lot 4 «		10 910,70 €
Lot 5 «		5 737,50 €
	Total travaux HT	301 414,61 €
maîtrise œuvre		32 000,00 €
CRER		4 550,00 €
autres frais indirects		9 690,00 €
	Total HT	347 654,61 €
	TVA	68 140,30 €
	TOTAL TTC	415 794,91 €

DEPENSES		RECETTES	
travaux charpente, couverture, et plafonds, façades	301 414,61 €		
frais divers (maîtrise d'œuvre, SPS, bureau contrôles...)	46 240,00 €	FCTVA	64 373,37 €
Total HT	347 654,61 €	fondation patrimoine	0,00 €
TVA	68 140,30 €	FRIL	50 000,00 €
		commune	301 421,55 €
Total TTC	415 794,91 €		415 794,91 €

Monsieur le Maire rappelle que les emprunts suivants, d'un montant global de 300 000 €, ont été souscrits :

- Crédit Agricole – 15 ans – 3.85% - 100 000 € - débqué
- Crédit Agricole – 15 ans – taux révisable – 100 000 €
- Crédit Mutuel – 20 ans – 5.18 % - 100 000 €

Outre le montant espéré de la Fondation du Patrimoine qui sera précisé eu égard au résultat de la souscription, le Conseil Municipal, tenant compte du résultat favorable de l'appel d'offres et après en avoir délibéré, se laisse la possibilité de minorer le montant du prêt du Crédit Agricole à taux révisable, au moment du déblocage des fonds.

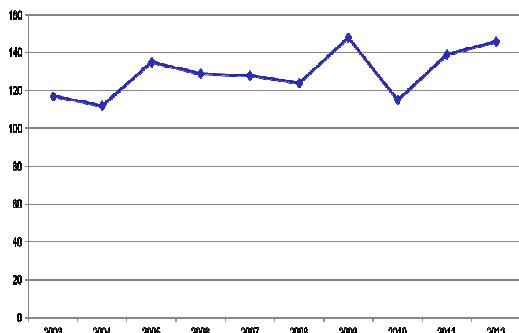
AVENUE AUGUSTE GAUD – ETUDE GEOTECHNIQUE

Monsieur Joël Proust informe les élus qu'une 1^{ère} rencontre a eu lieu avec la Société Hydratec maître d'œuvre du projet d'aménagement de l'avenue Auguste Gaud. A cette occasion, il est apparu de disposer d'ores et déjà d'une étude géotechnique pour laquelle une consultation a été menée. Les 4 offres reçues ont été examinées par la commission « Finances-Marchés Publics » et sur sa proposition, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la moins disante de ETI GROUP OUEST pour un montant de 1 765€ ht. Les prochaines réunions ont été fixées: réunion avec les élus le 27.02.2013 et réunion avec les partenaires de l'école privée le 11.03.2013.

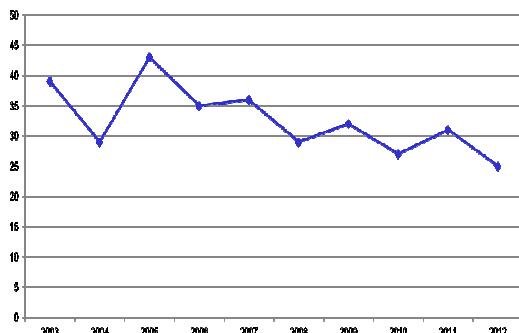
BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2012 A L'ETANG DE JAVARZAY

Madame Sylvie Magnain adjointe, chargée de la commission « Pêche » commente le bilan de la saison 2012, tel qu'il a été présenté aux pêcheurs invités à une réunion le 20.01.2013.

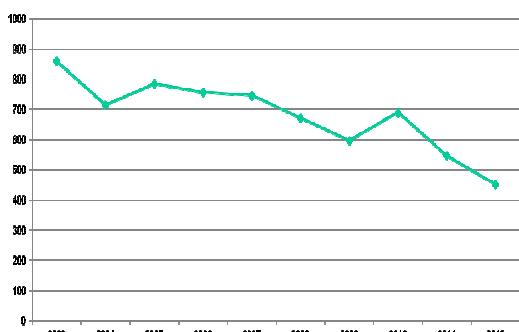
Evolution des Cartes annuelles



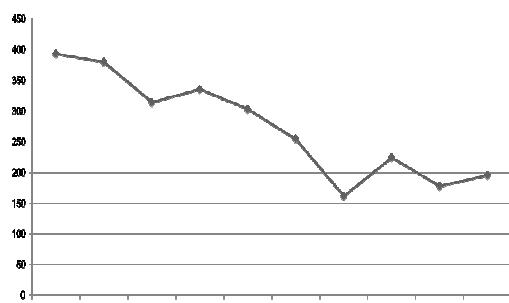
Evolution des cartes annuelles <16 ans



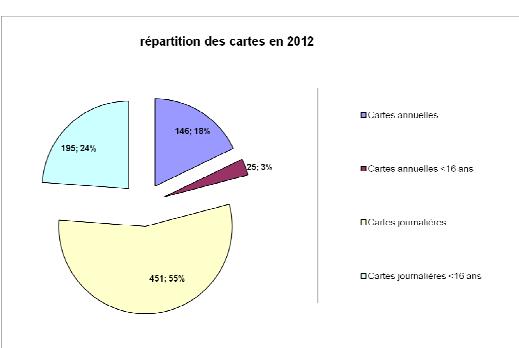
Evolution des cartes journalières



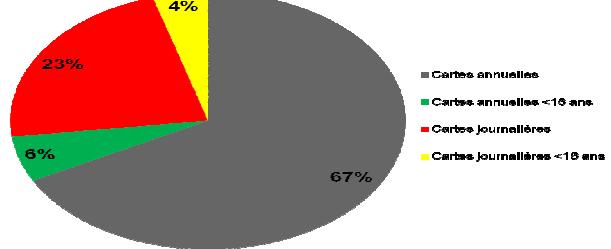
Cartes journalières <16 ans



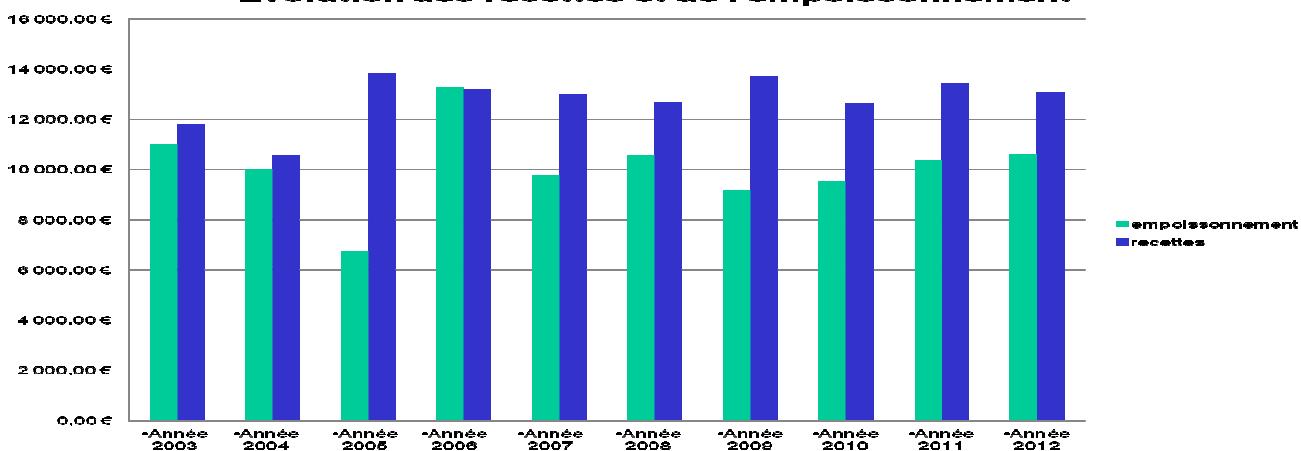
répartition des cartes en 2012



répartition des recettes



Evolution des recettes et de l'empoissonnement



En 2012, l'empoissonnement a été le suivant : 1800 kg de truites, 400 kg de gardons, 55 kg de carpes soit un total de 2 255 kg de poissons pour un montant de 10 619 €

Puis afin de mettre les tarifs en cohérence (tarifs pour adultes et ½ tarif adultes pour les jeunes de -16 ans), le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe ainsi, en accord avec les membres de l'association « P.E.C.H » rencontrés préalablement, les tarifs pour 2013 :

- Cartes annuelles (tarif 2012 reconduit): adultes : 60 € - < à 16 ans : 30 €
- Cartes journalières (+0.50€) : adultes : 7 € - < à 16 ans : 3.50 €

Et accepte le projet de règlement 2013 dont le texte intégral peut être consulté sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la commune (aucun changement important par rapport à 2012)

Madame Magnain adjointe donne le résultat de l'enquête menée auprès des pêcheurs. Une majorité de 70 à 80 % se déclarent satisfaits des conditions d'accueil sur le site et sur l'empoissonnement qui est fait.

LIGNE DE TRESORERIE CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR

Présentation faite des propositions des organismes bancaires, sur proposition de la commission « Finances-Marchés Publics », le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la plus adaptée à l'utilisation qui en est envisagée, de la Caisse d'Epargne avec une mise à disposition des fonds à compter du 01 Mai 2013. Le montant de cette ligne de trésorerie est de 250 000 € au taux Euribor 1 Semaine + 1.50% - Frais de dossier 250€ - Commission de non engagement 0.50%

CONCOURS DE PHOTOS 2013

Monsieur Guillaume GENDRAUX adjoint annonce le thème du concours photos 2013 choisi par sa commission « Valorisation du patrimoine » qu'il anime. Le thème ainsi validé par le Conseil Municipal est « La Pierre ». L'intégralité du règlement est consultable en mairie et sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr. Il dévoile d'ores et déjà le thème 2014 qui sera le « Rouge », permettant ainsi aux photographes d'y réfléchir pour prendre les photos au gré des saisons.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « TOITS ETC » POUR LA LOCATION DU GITE DE GROUPE

Sollicité par l'association « Toits Etc » qui participe à l'hébergement des jeunes, le Conseil Municipal accepte de mettre le gite de groupe à disposition de l'association, qui gérera l'accueil des jeunes de la Maison Familiale de Brioux sur Boutonne.

Cette option permet de compléter et d'adapter l'offre d'hébergement de l'établissement, aux lycéens par alternance. Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire qui en a préalablement convenu le principe avec l'association, le Conseil Municipal fixe un tarif spécifique de 8€ par nuitée et autorise la signature d'une convention de partenariat correspondante.

Par ailleurs, pour permettre à l'association « Toits Etc » d'accueillir temporairement des jeunes dans l'attente de la mise à disposition de leur futur logement, un tarif spécifique de 15€ par nuitée est fixé étant précisé que cette solution d'attente n'excède rarement 15 jours et que l'utilisation du gite ne serait qu'une alternative en l'absence de lits libres au moment du besoin sur les différents sites de l'association.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat correspondante.

BILAN DE L'ACTIVITE DU CENTRE DE SECOURS DE CHEF BOUTONNE EN 2012

Monsieur Patrick Coirault pompier honoraire (puisqu'en retraite) commente le bilan de l'activité du Centre de Secours présenté à l'occasion de la cérémonie de la Sainte Barbe par Monsieur Cyril Gendraux responsable du Centre.

Quelques tableaux de synthèse en témoignent

SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR LES COMMUNES DESSERVIES PAR LE CENTRE DE CHEF BOUTONNE

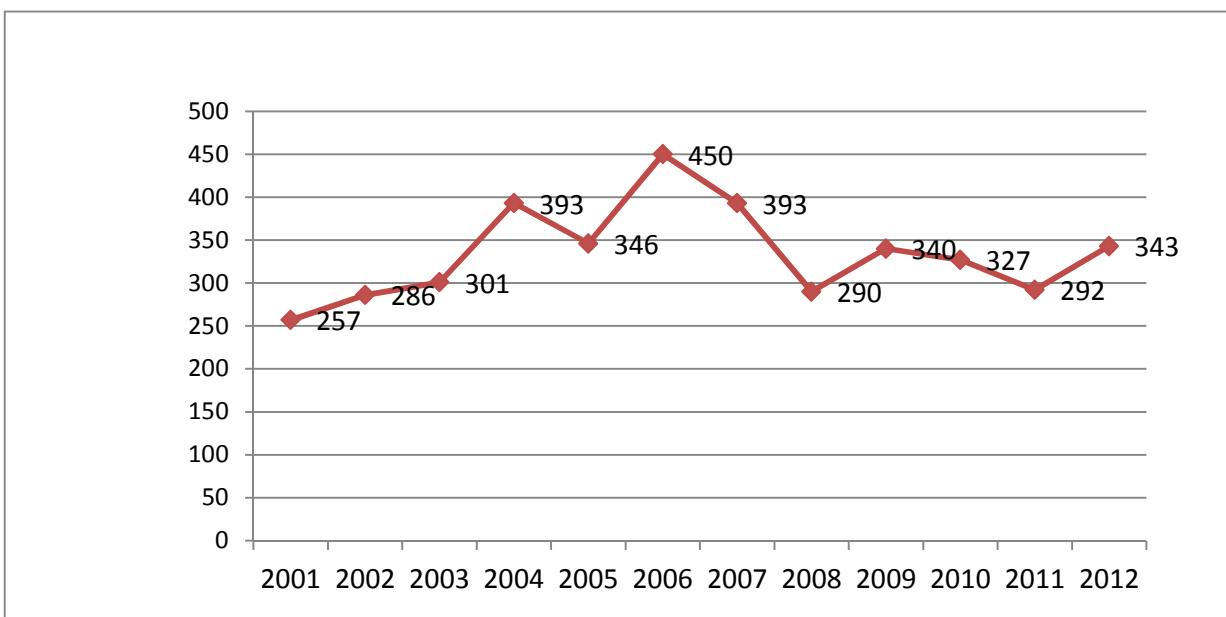
	SECOURS A VICTIME	AIR	FEUX D'ENFER	FEUX DE MANSI	FEUX DE PLEIN AIR	GD	HEMIOPTERE	POLLUTION	SVA	TOTAL
CHEF-BOUTONNE	9	108	6		4	3				130
AUBIGNE	1	4	1							6
ARDILLEUX	1	1			1					3
LA BATAILLE		5								5
BOUIN	1	5								6
COUTURE D'ARGENSON	3	12	2			2				19
CREZIERES		1				1				2
FONTENILLE	1	9							1	11
GOURNAY	1	11								12
HANC		15	1							16
LES ALLEUDS		1								1
LOIZE		3	1							4
LOUBIGNE		5			1					6
LOUBILLE	1	23			3	1				28
MELLERAN	1	20	1							22
PIOUSSAY		4	1							5
St MARTIN		9	2							11
TILLOU	1	4								5
VILLEMAIN	1	3	1							7
RENFORT EXTERIEUR	2	5	1	2						10

Secteur d'activités horaires : 49% pendant la journée, 21% la nuit et 30% le week end

93 % des interventions sont effectuées, 1% sont du prompt secours et 6% non pu être réalisées (souvent par absence de pompiers en nombre suffisant à ce moment-là)

Répartition en temps d'intervention : 83 % en ambulance, 9% pour les incendies et 8% pour les sorties diverses

Evolution des interventions :



Monsieur le Maire communique sur les divergences liées au projet du groupe de travail qui a œuvré à l'actualisation pour une meilleure équité sur l'ensemble du département, du "contingent communal incendie du SDIS 79".

Les modalités de calcul des contributions des communes et EPCI fixées par le Conseil d'Administration du SDIS conformément à l'article L1424-35 du CGCT, ont été mises en place en 1991 sans avoir été revues depuis. Les montants des contingents incendie ne reflètent plus la réalité démographique et fiscale des communes.

Ce réajustement modifie parfois notablement le montant des participations des collectivités avec lesquelles une concertation est en cours.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 13 voix pour (1 contre motivé par la non justification d'une telle prise en charge par les collectivités et 1 abstention) le versement intégral du montant de l'indemnité liée à l'intérim assuré par Mme Starcevic du 03.09 au 31.12.2012 avant l'arrivée de Mme Viorney le 01.01.2013.

Cette indemnité est en complément de celle déjà versée à Mme Jacquet du 01.01.2012 au 02.09.2012.

RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT POUR LE MINIBUS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte la reconduction de l'opération de mise à disposition le Minibus Fiat Ducato pour une nouvelle période de 3 ans (le 2^{ème} Contrat de 3 ans arrive à échéance le 01/05/2011).
- autorise la signature d'une convention avec « Trafic Communication » propriétaire, en ce sens

SITUATION DE MADAME VALERIE INGLIN ADJOINTE

Du fait de ses importants ennuis de santé, Madame Valérie Inglin adjointe, informe par la voix de Monsieur le Maire de sa décision de démission du poste d'adjoint. Elle exprime cependant le souhait de conserver la responsabilité de la commission « Communication » qu'elle peut gérer sans difficultés car cette commission travaille beaucoup par mail ou téléphone ce qui ne nécessite pas de déplacement de sa part, qu'elle ne peut plus faire aussi souvent.

Le Conseil Municipal regrettant vivement son problème de santé, prend note de sa demande qu'il respecte.

Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir sur la suite à donner à cette vacance de poste d'adjoint pour officialiser une décision lors de la prochaine séance.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »

indique qu'une personne a utilisé le service « Mobilibus », samedi 19 janvier 1^{er} jour de l'action.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Valorisation du patrimoine »

informe les élus du travail mené par la commission pour la dénomination et la numérotation des rues. Elle envisage avec l'accord de la famille d'attribuer le nom de Monsieur Pierre Blanchard ancien élu décédé, en hommage à son dévouement. Une réflexion est également menée sur l'avenue. Les riverains seront invités à une concertation.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- donne le résultat du Téléthon 2012 qui a recueilli 12 505 € sur le canton.
- indique qu'un 2^{ème} tour des élections du Conseil Municipal de Jeunes est nécessaire
- annonce une réunion de la commission le 14 Février, pour étudier les demandes de subventions en attente, et pour la mise à jour du livret d'aides de la commune qui sera commenté lors d'une prochaine réunion avec les associations.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse la liste des chantiers en cours (puisard au carrefour du Puyrault pour la gestion des eaux pluviales, marquage dans les cimetières, travaux de rénovation de l'Eglise, évolution des travaux au gymnase....)

A la question posée par Monsieur Coirault, Monsieur le Maire indique que la demande du FC Boutonnais pour reconsidérer la suite à donner quant au passage du terrain stabilisé en herbe. La concertation est en cours et les propositions seront soumises à la décision du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 30:

- Evolution du dossier de création de la Maison Médicale : Des réunions sont organisées pour tenter d'obtenir l'autorisation de l'ARS en 2013, faute de quoi le financement prévisionnel devrait être revu.
- Véolia Eau va transférer ses bureaux précédemment installés à Périgné à Chef Boutonne et quittés du fait de la reprise en régie par le Syndicat 4B.
- Réforme territoriale : les élus seront invités à se prononcer avant la fin mars. Un document expliquant le contexte et les arguments des uns et des autres sera transmis pour que chacun puisse en apprécier les conditions. Deux réunions de concertation auront lieu avec tous les conseillers municipaux de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, pour que soient évoqués tous les avis contradictoires, le 06 février à Chef Boutonne et le 07 février à Sauzé-Vaussais.

Ainsi délibéré le 21 Janvier 2013 en mairie de Chef-Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr